



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mai 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-05-06-6543

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024 à 19 h 08.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en avril 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Signature de l’entente financière avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ);
- 20.2 Autorisation – Octroi de contrat de service d’ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet du prolongement de la rue Cunningham– Documents d’appel d’offres;
- 20.3 Autorisation - Octroi d’un contrat - Réfection d’une partie de la toiture de l’immeuble du 4 rue Lorne;
- 20.4 Autorisation – Signature d’une entente de travaux municipaux d’aqueduc sur le boulevard Baird;
- 20.5 Autorisation – Financement des fournitures d’aqueduc relatives aux travaux d’aqueduc sur le boulevard Baird;
- 20.6 Autorisation - Contrat pour le contrôle de la végétation – Bassins de traitement des eaux usées;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de contribution financière– Cardio-actifs du Haut Saint-Laurent;
- 30.2 Autorisation - Demande de contribution financière –Fondation Arthur-Pigeon – Remise de bourses;
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution financière – Exposition de camions lourds et voitures anciennes (Big Iron and Classic Car Show);
- 30.4 Autorisation - Demande de remboursement de l’inspection par caméra du regard principal au 35, rue F.-Cleyn ;
- 30.5 Autorisation – Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon – Demande d’exonération de la taxe d’eau potable;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation – Adoption du règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512; (*CVB (h4)*)
- 40.2 Approbation - Adoption du règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005; (*CVB (h4)*);
- 40.3 Approbation - Adoption du deuxième projet de règlement no. 974-2024 Zonage incitatif; (*Zone CVA-1*);
- 40.4 Demande de servitude d’aqueduc et d’égout pluvial – Parties de lots 5 662 684 et 5 662 683 situés sur la rue Daniel-Galipeau– Les Terres du Soleil inc.

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Embauche de monsieur Steve Jacques au poste de chauffeur-manœuvre;
- 50.2 Autorisation - Embauche temporaire de monsieur Logan MacDonald – Manœuvre au département des travaux publics;
- 50.3 Autorisation – Démission de monsieur Steve Carrigan – Pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon;

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**24-05-06-6544 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mai 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 avril 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 avril 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le restaurant Tim Horton devrait ouvrir au début du mois de juin 2024.

Le début de la construction du MAXI est prévu en août 2024.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du mardi 2 avril 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-05-06-6545

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autorisation de signature de l'entente financière avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ)

Considérant que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Considérant qu'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Considérant que la Ville de Huntingdon à titre d'organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

Considérant que l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

Considérant que certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

Considérant qu'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente provisoire.

24-05-06-6546

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le maire, André Brunette et la directrice générale à signer l'entente financière avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

Adopté

Octroi de contrat de service d'ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet du prolongement de la rue Cunningham– Documents d'appel d'offres

Considérant que la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc, représenté par monsieur Jonathan

Lasselle, président et monsieur Stéphane Lasselle, vice-président, développent un projet résidentiel visant le prolongement de la rue Cunningham ;

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Tétra-Tech pour procéder à l'élaboration des documents d'appel d'offres et obtenir les soumissions d'entrepreneurs.

24-05-06-6547

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Tétra Tech au montant de 9 200 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 9 658,85 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'approbation d'un règlement d'emprunt à la charge des bénéficiaires du secteur.

Adopté

Octroi d'un contrat - Réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4 rue Lorne

Considérant que l'entreprise Couvertures Germain Thivierge 2012 a déposé une soumission pour le resurfaçage d'une partie de la toiture d'une superficie de 27' x 12' de l'immeuble du 4, rue Lorne, soit la partie entre la Boulangerie Grant's et l'entrée pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

24-05-06-6548

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat à la compagnie Couvertures Germain Thivierge 2012 pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4, rue Lorne, au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 5 000,00 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé.

Adopté

Signature de l'entente relative aux travaux d'aqueduc sur le boulevard Baird

Considérant que la Ville a adopté le règlement numéro 579-97, règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que conformément aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement, à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures

et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge des coûts relatifs à ces travaux;

Considérant l'entente de travaux intervenue entre la Ville de Huntingdon et 9357-3202 Québec inc. relative à l'exécution des travaux d'aqueduc sur le boulevard Baird;

Considérant que par cette entente, le promoteur s'engage à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'aqueduc tel que présentés à l'estimation des coûts de l'«Annexe A» et selon le plan annexé à la présente entente comme « Annexe B » de ladite entente;

Considérant que l'« Annexe C » de l'entente identifie les immeubles concernés par le paiement de quote-part par des bénéficiaires-tiers;

Considérant qu'un avis écrit a été transmis à chacun des bénéficiaires-tiers identifiés à l'«Annexe C » de l'entente, de la nature du projet et des modalités de remboursement des coûts relatifs aux travaux dont il est bénéficiaire;

Considérant que l'entente prévoit une contribution financière de la Ville, laquelle sera financée à même le surplus accumulé non affecté.

24-05-06-6549

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le maire André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer l'entente de travaux intervenue entre la Ville de Huntingdon et 9357-3202 Québec inc. relative à l'exécution des travaux d'aqueduc sur le boulevard Baird par un promoteur.

Que la dépense estimée à 27 007,39 \$ à titre de contribution financière soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affectée.

Adopté

Financement des fournitures d'aqueduc relatives aux travaux d'aqueduc sur le boulevard Baird

Considérant que la Ville a acquis des fournitures et pièces d'aqueduc pour l'alimentation en eau potable des cinq (5) lots non desservis sur le boulevard Baird;

Considérant les factures de Distribution Lazure inc suivantes:

Facture	Description	Avant taxes	Dépense
00373558	Pièces aqueduc	27 032.22 \$	28 380.45 \$
00374016	Crédit facture 00373558	(1 555.23) \$	(1 632.80) \$
00374017	2 raccords et joints	1 052.71 \$	1 105.21 \$
00373980		711 .94 \$	747.45 \$
00373981	24 fourreaux Municipex	86.40 \$	90.71 \$
00373990	8 Joints de retenue	981.31 \$	1 030.25 \$
Total de la dépense		28 309.35 \$	29 721.28 \$

Considérant l'entente de travaux intervenue entre la Ville de Huntingdon et 9357-3202 Québec Inc.

24-05-06-6550

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'achat et le financement des fournitures et pièces d'aqueduc pour l'alimentation en eau potable des cinq (5) lots non desservis sur le boulevard Baird

Que la dépense au montant de 29 721,28 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé.

Adopté

Contrat pour le contrôle de la végétation – Bassins de traitement des eaux usées

Considérant que la Ville désire effectuer un contrôle de la végétation autour des bassins d'assainissement des eaux usées et dans les aires de circulation de l'emplacement;

Considérant l'offre de service déposée par la compagnie Les Gazons Tessier inc. visant le contrôle de végétation des installations comprenant l'application d'herbicide non sélectif qui sera effectué entre mai et septembre de chaque année, soit 2 traitements;

Considérant que la proposition offre deux types de contrats, soit :

- Contrat 1 an soit 2025 : 4 280 \$ / année
- Contrat 3 ans, soit 2025, 2026 et 2027 : 4 280 \$ / année

24-05-06-6551

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat à la firme Les Gazons Tessier inc. selon l'option de trois (3) ans.

Que la dépense 2024 au montant de 4 493.47 \$ soit financée à même le budget au poste 02-414-00-526 et qu'un budget soit prévu à cet effet pour les années subséquentes.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière– Cardio-actifs du Haut Saint-Laurent

Considérant que l'organisme sans but lucratif Cardio-Actifs du Haut-Saint-Laurent existe depuis 2002;

Considérant qu'en septembre 2024, l'augmentation de leur loyer sera majorée de 50%;

Considérant que pour maintenir leur salle d'entraînement, sans augmenter la contribution des membres, un montant de 2 400 \$ est demandé pour couvrir les frais d'augmentation du loyer;

Considérant que la contribution des membres permet l'entretien du local, le paiement des frais de location et des frais afférents;

24-05-06-6552

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyée à Cardio-Actifs du Haut Saint-Laurent de Huntingdon une contribution financière de 100 \$.

Que la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande de contribution financière –Fondation Arthur-Pigeon
– Remise de bourses**

Considérant que le comité organisateur sollicite une contribution financière de la Ville afin de verser des bourses aux élèves méritants.

24-05-06-6553

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 300 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur des élèves finissants

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande de contribution financière – Exposition de camions
lourds et voitures anciennes**

Considérant que le 15 juin 2024 se tiendra l'évènement Big Iron and Classic Car sur le site du terrain de la Foire lequel est organisé par la compagnie John Darragh Trucking;

Considérant que le comité organisateur sollicite une contribution financière de la Ville pour le financement de l'activité;

Considérant que les profits seront versés à deux organisations locales soit l'Association de hockey mineur de Huntingdon et la Fondation de l'hôpital du comté de Huntingdon.

24-05-06-6554

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 1 000 \$ à John Darragh Trucking pour la tenue de l'évènement Big Iron and Classic Car.

Que la dépense de 1 000 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de remboursement – Frais d’inspection par caméra du regard principal au 35 rue F.-Clevn

Considérant que le propriétaire de l’immeuble du 35 rue F.-Clevn a mandaté la compagnie Vallée & Fils pour inspecter par caméra la conduite sanitaire par le regard principal afin de vérifier l’origine d’un problème d’égout dans sa résidence;

Considérant que l’inspection par caméra a démontré que la conduite était bloquée au niveau de la rue, soit à 62 pieds de la résidence;

Considérant que le propriétaire de l’immeuble demande à la ville le remboursement de la facture no. 26775 au montant de 454,15 \$ incluant les taxes applicables du fait que la problématique se situait au niveau de la conduite principale de la municipalité.

24-05-06-6555

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accorde le remboursement de la facture no. 26775 au montant de 454,15 \$ à monsieur Martin Yelle

Que la dépense de 454,15\$ soit financée à même le budget au poste budgétaire 02-320-00-995.

Adopté

Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon – Demande d’exonération de la compensation pour l’eau potable

Considérant que la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon est desservie par le réseau d’aqueduc de la Ville de Huntingdon et qu’à cet effet, un compteur d’eau est installé afin de mesurer la quantité d’eau consommée par l’organisme;

Considérant que depuis quelques années, la lecture du compteur présente des irrégularités quant à la quantité d’eau consommée, et ce, malgré le fait que l’organisme ait installé un nouveau compteur;

Considérant que, par le passé, la consommation annuelle de l’aréna était de plus de 1 000 000 de gallons comparativement à 139 000 gallons en 2023;

Considérant que par sa résolution no 24-02-21-18, le Conseil de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon demande une exonération du paiement de la compensation relative à la consommation d’eau pour l’aréna.

24-05-06-6556

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l’exonération de la compensation relative à la consommation d’eau

de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon, et ce, à compter du mois de mai 2024.

Que cette exonération soit conditionnelle à ce que le by-pass installé sur la conduite soit enlevé et que le compteur d'eau soit maintenu en bon état.

Et qu'en contrepartie le conseil demande qu'une publicité annuelle soit sur la bande ou autre emplacement équivalent attribuée à la Ville de Huntingdon.

Adoptée

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant que le projet de règlement no 971-2024 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 971-2024 à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 2 avril 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 971-2024 à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 971-2024 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

24-05-06-6557

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512.

Adopté

Adoption du règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant que le projet de règlement no 972-2024 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 972-2024 à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 2 avril 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 972-2024 à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 972-2024 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

24-05-06-6558

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement no. 974-2024 relatif au zonage incitatif

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Huntingdon de se prévaloir des dispositions des articles 145.35.1 à 145.35.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), permettant d'adopter un règlement relatif au zonage incitatif;

Considérant que les normes de remplacement s'appliquent à un projet à la condition qu'une entente intervienne entre le promoteur et la Ville de Huntingdon préalablement à l'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation;

Considérant que les normes de remplacement doivent être conditionnelles à l'exigence d'une prestation du demandeur comprise parmi les catégories indiquées à cette Loi;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des critères qui pourraient être exigés par la Ville de Huntingdon selon la prestation exigée à l'entente;

Considérant que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 2 avril 2024, un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été présenté et déposé par madame Andrea Geary;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 974-2024 à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 2 mai 2024;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement no 974-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-05-06-6559

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de Règlement no. 974-2024 relatif au zonage incitatif.

Adopté

Demande de servitude d'aqueduc et d'égout pluvial – Parties de lots 5 662 684 et 5 662 683 situés sur la rue Daniel-Galipeau– Les Terres du Soleil inc.

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour les parties de lots 5 662 684 et 5 662 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, situés sur la rue Daniel-Galipeau, Huntingdon, dont les lots appartiennent à Les Terres du Soleil inc.;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2023, sous le numéro 11 288 de ses minutes;

Considérant que cette demande de servitude de tolérance permet de maintenir l'implantation des conduites d'égout pluvial et d'aqueduc dans son état lesquelles sont connectées avec les réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial de la rue projetée «A»;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

24-05-06-6560

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude d'aqueduc et d'égout pluvial située sur les parties de lots 5 662 684 et 5 662 683 du cadastre du Québec, aux frais du demandeur soit les Terres du Soleil inc.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de monsieur Steve Jacques au poste de chauffeur-manœuvre

Considérant qu'un poste de chauffeur-manœuvre est vacant au département des travaux publics;

Considérant que monsieur Steve Jacques s'est porté candidat pour ce poste;

Considérant que le directeur du département des travaux publics recommande l'embauche du candidat;

24-05-06-6561

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Steve Jacques au poste de chauffeur-manœuvre à compter du 6 mai 2024, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche temporaire de monsieur Logan MacDonald – Manœuvre au département des travaux publics

Considérant que le département des travaux publics requiert l'embauche temporaire d'un manœuvre pour la saison estivale.

24-05-06-6562

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche temporaire de monsieur Logan MacDonald au poste de manœuvre en date du 29 mai 2024, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Démission de monsieur Steve Carrigan – Pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon

Considérant que monsieur Steve Carrigan a remis sa démission le 29 avril 2024 à titre de capitaine et pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon;

Considérant que monsieur Carrigan cumule 39 années d'expérience au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville et à titre de premier répondant depuis l'implantation de ce service.

24-05-06-6563

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la ville de Huntingdon prend acte de la démission de monsieur Steve Carrigan effective à compter du 29 avril 2024.

Que les membres du conseil municipal remercient monsieur Carrigan pour ses loyaux services et son dévouement exemplaire au service de la population de Huntingdon depuis toutes ces années.

Que le conseil municipal autorise l'affectation de crédits budgétaires pour l'achat d'un cadeau de départ à monsieur Carrigan lequel lui sera remis par un représentant du conseil municipal lors du banquet annuel des pompiers.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation travaille sur le projet des fusions qui seront inévitables dans environ un an.

Mme Andrea Geary: Le Marché fermier tiendra son assemblée cette semaine. Le marché d'été débutera le 15 mai prochain.

M. Dominic Tremblay: Le comité de la Corporation de développement économique s'est rencontré la semaine passée. Il y aura une assemblée générale incessamment.

Le plan directeur sera présenté au public d'ici un mois.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Le rapport financier de l'aréna sera présenté demain, lors de leur assemblée.

Les bandes de la patinoire de l'aréna seront changées.

Il lève son chapeau aux personnels de la Ville pour le bon travail accompli relatif aux projets de développement.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-05-06-6564

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 32.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière